

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mai 2025

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

NOMINATION DE LA  
CRÈCHE JANE ET  
PAULETTE NARDAL

#### PRÉSENTS :

Nancy AGUILERA TORRES, Sonia ANGEL, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Martin DOUXAMI, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Christian LAGRANGE, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Lisa YAHIAOUI, Patrick BILLOUET par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Richard LE PONTOIS, Camille FALQUE par Nancy AGUILERA TORRES, Daniel GUIRAUD par Guillaume LAFEUILLE, Moussou NIANG par Lionel BENHAROUS, Delphine PUPIER par Martin DOUXAMI,

#### ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Lionel PRIMAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2025****OBJET : NOMINATION DE LA CRÈCHE JANE ET PAULETTE NARDAL****LE CONSEIL,**  
Sur proposition du Maire,**VU** le Code général des collectivités territoriales,**CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :**

La féminisation des noms d'équipements publics permet de lutter contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public : cette démarche s'inscrit dans une volonté de la Ville de proposer des modèles de femmes et donc de travailler l'axe prioritaire d'éducation à l'égalité.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les changements de dénomination des bâtiments, lieux et équipements publics.

Dans le cadre de la « semaine de lutte contre les discriminations », la commune a souhaité nommer la crèche située dans le quartier des Bruyères à la mémoire de Jane et Paulette Nardal, sœurs écrivaines et intellectuelles martiniquaises, figures de la lutte anti-raciste et anti-coloniale.

**VU** l'avis de la commission compétente,  
**VU** le rapport du représentant légal,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :****ARTICLE 1 :** Approuve la nomination de la crèche située 18 rue des Bruyères – 93260 Les Lilas « crèche Jane et Paulette Nardal ».**ARTICLE 2 :** Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, et publiée.

Délibération votée par vingt-huit (28) voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention.

Le Maire des Lilas

  
**Lionel BENHAROUS**

Le secrétaire de Séance

  
**Lionel PRIMAULT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20250610-D69-25-DE

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).